



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

10 décembre 2021



Le plan de relance dans les Landes

Lettre d'information n°16

SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....2	COMPÉTITIVITÉ.....3
Ils sont soutenus par l'Etat.....2	Maturation technologique et démonstration de solution intelligente artificielle embarquée.....3
Lancement des obligations relance et simplification de l'accès aux prêts participatifs....2	
ÉCOLOGIE.....2	COHESION.....4
Accélérateur agro-écologie.....2	5 G : prolongation du dispositif.....4
Territoires intelligents et durables.....3	Entreprendre au coeur des territoires.....5



INFORMATIONS GENERALES

Ils sont soutenus par l'État

L'entreprise Artès tourisme à Vieux-Boucau-les-bains bénéficie d'une aide au titre du guichet tremplin 'tourisme'.

Les entreprises Domolandes, Brasserie la Séquerre, Constructions Dassé et Landes Agro sont lauréates à l'appel à projets "éco-conception" de l'ADEME.

Lancement des obligations Relance et simplification de l'accès aux prêts participatifs Relance

Les obligations Relance s'adressent aux PME et ETI françaises qui souhaitent se développer et investir sans pour autant souhaiter ouvrir leur capital à des actionnaires extérieurs. D'une durée de 8 ans, elles sont remboursables en une fois, à l'échéance de l'obligation.

Les obligations Relance seront distribuées **jusqu'en juin 2022** par des sociétés de gestion de portefeuilles, pour le compte d'un fonds de place, lui-même financé par des souscriptions d'investisseurs institutionnels, et notamment des assureurs.

Le soutien de l'Etat prend la forme d'une garantie permettant de couvrir jusqu'à 30% des premières pertes subies par le fonds de place sur les obligations Relance. Grâce à cette garantie, les entreprises peuvent accéder à des conditions de financement avantageuses.

Cette mesure permettra de mobiliser 1,6 milliards d'euros de financements privés vers les entreprises françaises.

Les obligations Relance sont cumulables avec les prêts participatifs Relance dont l'accès est simplifié :

- les critères d'éligibilité des entreprises appartenant à un groupe sont clarifiés et simplifiés
- les critères de qualité de crédit sont simplifiés. La notation externe au prêteur ne sera plus exigée,
- les entreprises pourront bénéficier, dans certains cas, d'un différé d'amortissement de 6 ans, contre 4 ans initialement.

Pour plus d'informations, cliquer [ici](#)

ÉCOLOGIE

Accélérateur agro-écologie

Un appel à manifestation d'intérêt intitulé " accélérateur des entreprises de l'agro-équipement et du biocontrôle" est ouvert **jusqu'au 1er février 2022**.

Il s'adresse aux PME et aux petites ETI des secteurs de l'agroéquipement, de la biostimulation et du biocontrôle, y compris les entreprises proposant des services numériques, ayant plus de 3 ans d'existence et un chiffre d'affaires de plus de 2 M €.

Pour déposer une candidature cliquer [ici](#).

Territoires intelligents et durables

L'appel à projets territoires intelligents et durables s'inscrit dans le cadre du 4ème programme d'investissement d'avenir (PIA4) et du plan France Relance. Il est doté de 30 millions € et doit permettre aux collectivités territoriales, syndicats mixtes ou syndicats intercommunaux d'apporter une solution à un problème de pilotage de politiques publiques ou d'améliorer la gestion ou l'exploitation d'un ou plusieurs services aux usagers.

Les lauréats pourront être soutenus financièrement, notamment dans les dépenses de recherche, de développement et d'investissements directement liées au projet présenté. Les projets en consortium associant en complément des entreprises et des acteurs de la recherche sont envisagés. Ces partenaires pourront dans ce cas être soutenus dans le cadre du projet.

La banque des territoires pourra mobiliser les outils de financement en prêts et en fonds propres pour compléter le soutien aux projets lauréats, en faveur de territoires plus durables et plus attractifs.

Pour candidater, le cahier des charges est accessible après inscription [sur la plateforme de la Caisse des Dépôts](#).

L'appel à projets est organisé en deux vagues entre le 27 octobre 2021 et le 7 septembre 2022 :

- clôture de la vague 1 : le 17 janvier 2022
- clôture de la vague 2 : 7 septembre 2022.

Pour plus d'informations, cliquer [ici](#).

COMPÉTITIVITÉ



Maturation technologique et démonstration de solutions d'intelligence artificielle embarquée

Cet appel à projets ouvert **jusqu'au 5 octobre 2022** vise à soutenir les innovations matérielles et logicielles liées aux applications d'intelligence artificielle (IA) embarquée.

Il est composé d'un premier volet relatif au déploiement de solutions basées sur l'IA embarquée dans des produits et procédés industriels de tous secteurs, et d'un second volet relatif à la maturation technologique d'architectures et plateformes matérielles dédiées à l'IA embarquée.

Une première relève des candidatures est prévue le **26 janvier 2022**, une deuxième le **1er juin 2022** et une troisième le **5 octobre 2022**.

Les projets attendus sont les suivants :

	Volet A Démonstration	Volet B Maturation
Finalité du projet	Démonstration d'une fonctionnalité d'IA embarquée au sein d'un système ou d'un produit fini	Développement d'architectures ou de plateformes hardware dédiées à l'accélération d'IA dans les systèmes embarqués
Nature des projets	Collaboratifs	Monopartenaires ou collaboratifs
Seuil des dépenses totales minimum	4 000 000,00 €	2 000 000 € (monopartenaire) 4 000 000 € (collaboratif)
TRL¹ indicatif fin de projet	Cible 6-8	cible ≥ 5

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité, les critères de sélection et les modalités de financement, cliquer [ici](#).

COHESION



5G : prolongation du dispositif jusqu'au 8 juin 2022

Le Gouvernement prolonge le dispositif de soutien aux solutions souveraines pour les réseaux de télécommunications.

L'appel à manifestation d'intérêt sur ce dispositif lancé le 16 février 2021 ayant connu un grand succès, la prolongation du dispositif prend la forme d'un appel à projets qui permettra de soutenir les projets innovants réalisés en France sur :

- le développement de solutions souveraines pour les réseaux télécoms garantissant un haut niveau de sécurité et de fiabilité (logiciels, matériels et services associés) ;
- le lancement de travaux de recherche et de développement afin d'anticiper les évolutions de la 5 G et l'arrivée de la 6G.

Pour déposer une candidature cliquer [ici](#)

1 TRL : l'échelle TRL (Technology Readness Level) permet de mesurer la maturité d'une technologie.

Entreprendre au coeur des territoires

Dans le cadre du plan de relance, la Caisse des Dépôts par le biais de sa direction Banque des Territoires, a confié à Bpifrance la gestion d'un fonds de 10 M € en faveur de la redynamisation des activités économiques de proximité dans les territoires Action Coeur de Ville et Petites Villes de Demain.

Le programme "entreprendre au coeur des territoires" est destiné à soutenir la création et la reprise de l'activité économique dans les territoires Action Coeur de ville et Petites villes de demain, et s'adresse aux opérateurs de l'accompagnement à la création d'entreprises, ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale en partenariat avec les opérateurs experts de l'accompagnement.

Il est ouvert jusqu'au **11 février 2022**.

Les principaux objectifs sont :

- redynamiser l'activité économique de ces territoires ;
- participer localement au développement de nouvelles activités ;
- détecter des porteurs de projets dans ces territoires pour y soutenir la création/reprise ;
- rendre plus accessible et plus rapide l'accès aux offres d'accompagnement des créateurs/repreneurs.

Pour candidater, les axes d'intervention attendus sont les suivants:

- soutenir la création-reprise d'entreprises :
 - Maintenir, développer et faciliter l'implantation d'activité de proximité sauf exploitations agricoles dans les communes retenues au titre des dispositifs Action Coeurs de villes et Petites villes de demain
- Faciliter l'accès à l'offre d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise
 - augmenter la part des entrepreneurs informés, accompagnés et financés dans leur projet de création, reprise et développement d'entreprise.

Pour plus d'informations, cliquer [ici](#).



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance sur

planderelance.gouv.fr